

2049/3

BUREAU DE LA DIVISION
D'ENREGISTREMENT DE
TROIS-RIVIÈRES

AVR 11 1958

à 9 H 5 M A M

J. H. Registrateur

L'an mil neuf cent cinquante-huit, le onzième jour du mois de mars.-

Devant Mtre WILFRID ADOLPHE LAMY, soussigné, notaire public pour la province de Québec, demeurant et pratiquant à Shawinigan, district des Trois-Rivières, en la dite province.-

A COMPARU:

Monsieur Henri Guillemette, cultivateur, de la paroisse de St-Boniface de Shawinigan, comté de St-Maurice;-

LEQUEL par les présentes, a reconnu avoir vendu, clair de toutes dettes et hypothèques, à Monsieur Emile Matteau, cultivateur, de St-Boniface de Shawinigan, Comté de St-Maurice, ici présent et acceptant acquéreur, l'immeuble suivant, savoir:-

"Une étendue de terrain située à St-Boniface de Shawinigan, sur le Cinquième Rang, mesurant environ deux arpents et un quart de largeur par quatorze arpents et demi environ de profondeur, -et connue et désignée comme étant partie du lot DEUX CENT QUINZE (p.215) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement fait pour la paroisse de St-Boniface de Shawinigan, -et bornée la dite étendue de terrain, à un bout à la ligne de division des Cinquième et Quatrième Rangs, -à l'autre bout par le vendeur Henri Guillemette, -d'un côté vers le sud par l'acquéreur Emile Matteau, -de l'autre côté vers le nord J.Bte Baril représentant Joseph Paquin, -le tout sans bâtisse."

Tel que le tout se trouve actuellement, l'acquéreur déclarant le bien connaître et s'en déclare satisfait;-le vendeur déclarant en être propriétaire pour plus grande étendue par acte passé devant le notaire soussigné le 23 janvier 1947 enregistré au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières sous le No.148520.-

En vertu des présentes, l'acquéreur aura l'entière propriété de ce que dessus vendu de ce jour et à toujours, le vendeur lui transportant à cet effet tous les droits y relatifs.-

La présente vente a été faite à la charge par l'acquéreur de payer toutes taxes et impositions foncières quelconques pouvant affecter ce que dessus vendu à compter des présentes et à l'avenir.-

La présente vente a été en outre faite pour le prix de douze cents piastres (\$1200) payé comptant et dont quittance.-



1045054811

2049/3

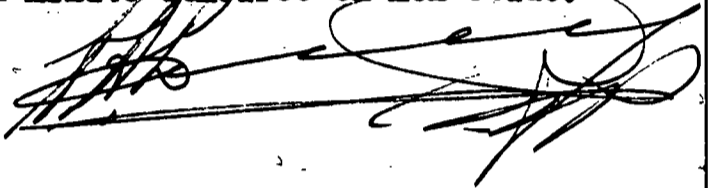
Le vendeur déclare que son état civil n'est pas changé depuis qu'il a acquis le dit immeuble, il est marié en premières noces avec Louise Anna Ferron, sous le régime de la communauté de biens, contrat de mariage devant le notaire A.A.Gélinas le 25 novembre 1921, et sa dite épouse est vivante.-

DONT ACTE fait et passé à Shawinigan, sous le numéro treize mille soixante et sept de mes minutes.

Et lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.-

(Signé) Henri Guillemette
" Emile Matteau
" W.A.Lamy, N.P.

VRAIE copie de la minute demeurée en mon étude.



204913 ✓
400
4.50 ✓
215 St. Bon.